

Au Conseil Général de Bougy-Villars

Rapport de la COGES sur le préavis municipal no 08/2018-V2 relatif au budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et des Finances (COGES) composé de :

Richard Gerritsen,
Marc Lancoud,
Jean-Michel Thieulin (excusé le 14-11, 20-11),
Alfred Wiesmann
Sylvain Véron(excusé le 14-11,22-11)

S'est réunie à plusieurs reprises pour analyser le budget 2019. Lors de la séance du 14 novembre 2018, M. François Calame, Syndic M. Christophe Favre Municipal des Finances et M. Francesco Montoro ,notre nouveau Boursier Communal ,ont expliqué les éléments essentiels du budget 2019 et répondu aux questions de la Commission qui les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour toutes les informations remises par la suite.

Introduction

Le budget 2019 présente un excédent de 35'806.68 CHF mais la Commission relève que celui-ci comprend une grande inconnue en ce qui concerne le montant final de la péréquation directe et la facture sociale .

Résumé de notre évaluation

Administration générale

Comme la Boursière n'a pas été remplacée, lors de son départ à la retraite, le compte traitement a été diminué, par contre le compte honoraires et prestations de service a été augmenté d'un montant de 40'000 CHF. Montant qui couvre les prestations confiées à un bureau externe qui assure la gestion financière de la commune. L'un compensant l'autre

L'indemnisation des municipaux a augmenté d'environ 24% depuis ces dernières années (Comptes 2015 : 50'000, budget 2019 62'000 CHF). Bien que les affaires immobilières soient de plus en plus complexes et conflictuelles et demandent de ce fait de plus en plus de temps, la commission demande à la Municipalité de veiller à stabiliser voir diminuer ce montant .

Le compte honoraires et avocats a littéralement explosé. En 4 ans la commune aura dépensé 136'000 CHF, selon les comptes 2017 et budgets 2018 et 2019, pour rémunérer des avocats. D'opposition en recours quelques citoyens induisent des coûts énormes que d'autres doivent supporter. Ce coût représente, en tenant compte du travail des municipaux, presque un point d'impôt.

Impôts

Selon les dires de la Municipalité l'année 2019 devrait correspondre à une année plus « normale » après des années 2016 et 2017 exceptionnelles. Mais l'effet de ces années, sur les acomptes à verser au Canton, se fera encore sentir en 2019.

Il y a une limite de la participation des communes à la facture sociale et à la péréquation financière. Comme nous dépassons cette limite le Canton nous redonnerait, selon notre Boursier, au minimum 120'000 CHF et au maximum 580'000 CHF, ce dernier montant figurant au budget. Avec une différence pareille le résultat de l'exercice 2019 peut virer rapidement du noir au rouge vif.

Nos revenus des impôts non aléatoires sont restés très stables au cours de ces dernières années. Les revenus devraient normalement couvrir la gestion de la commune. Tandis que le revenu annexe, comme le revenu des locations, ne devrait pas être utilisé pour le ménage communal mais plutôt alimenter un compte « investissement futur dans les bâtiments » et permettre une petite baisse d'impôt où éviter une augmentation d'impôt à l'avenir. La commission est très consciente qu'il faut absolument éviter de jouer au yoyo avec le taux d'imposition.

Nous proposons, déjà en 2019, de prélever 50'000 CHF sur le compte bâtiment pour alimenter un compte « investissements futurs bâtiments ». En ce qui concerne le taux d'imposition la commission reviendra sur cette question au moment du préavis sur l'arrêté d'imposition

Domaines et bâtiments

Le bienfait des transformations commence à se faire sentir. La vente des terrains et l'investissement dans la rénovation des bâtiments a été une bonne décision qui nous a permis d'éviter les restrictions de la nouvelle LAT.

Travaux

Le compte route a pris l'ascenseur entre les comptes 2016 (80'688 CHF) et le budget 2019 (242'000 CHF) 150% d'augmentation sans même tenir compte de l'amortissement. Actuellement une analyse sur l'état de nos routes est en cours. Cette analyse nous informera sur le coût de l'entretien pour ces prochaines années.

En attendant cette analyse la commission propose de diminuer le montant du budget de 50'000 CHF et s'il y a urgence, des travaux pourraient être financés par de l'investissement.

Police

Selon le budget suite à l'introduction de la vignette, dans la deuxième moitié de 2019, après l'achèvement de la construction du parking les amendes d'ordre vont pleuvoir avec l'engagement d'une horde de « pervenches » ou « d'aubergines ». Nous pensons qu'il vaudrait mieux attendre un peu ,en observant le nouveau système, avant de passer à l'acte.

La commission recommande au Conseil Général d'approuver le préavis 08/2018-2 avec les amendements suivants :

- 1 Du de compte « Bâtiments communaux » attribuer 50'000 CHF au compte « investissements futurs bâtiments »
- 2 Diminuer de 50'000 CHF le « compte routes ».

Pour la commission :

Richard Gerritsen,

Marc Lancoud,

Jean-Michel Theuilin,

Alfred Wiesmann,

Sylvain Véron